Mon espace Famille



Memento à l'usage des parents

Ecole de POLIGNY

Création d'un compte

Étape 1 : connectez-vous au portail de réservations

• à réception du mail envoyé par monespacefamille.fr, cliquez sur le lien http://monespacefamille.fr



Cliquez sur « Je me connecte »

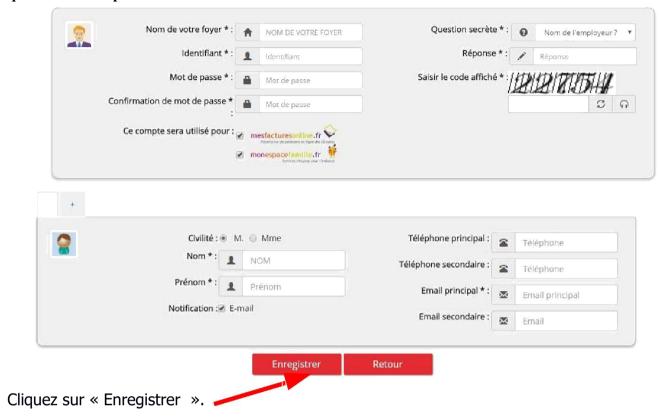
Étape 2 : créez votre compte



Remplir le formulaire (les champs

avec une étoile sont obligatoires).

ATTENTION: L'identifiant demandé ci-dessous <u>n'est pas</u> le code adhésion que vous avez reçu. Le Code adhésion que vous avez reçu vous sera demandé plus tard. L'identifiant doit être personnel cela peut être votre email ou le début de l'email (avant @) ou tout autre combinaison de lettres et de chiffres qui vous soient personnels.



Remarques :

Vous choisissez vous-mêmes toutes les informations saisies dans ce formulaire.

Attention à bien fournir une adresse mail valide afin de recevoir les actualités de votre espace et la notification d'envoi de vos factures.



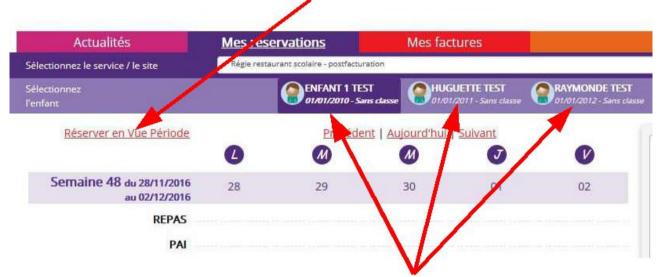
Réservations

Après vous être connecté, vous accédez à votre espace personnel.

Cliquez sur « Mes réservations » pour pouvoir procéder à vos réservations.

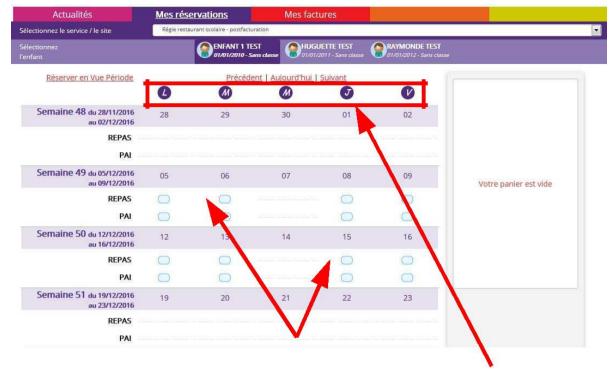


Vous êtes, par défaut, en mode « Vue Agenda ». Vous pouvez choisir le mode « Vue période » pour effectuer des réservations par période de plusieurs jours, semaines ou mois.

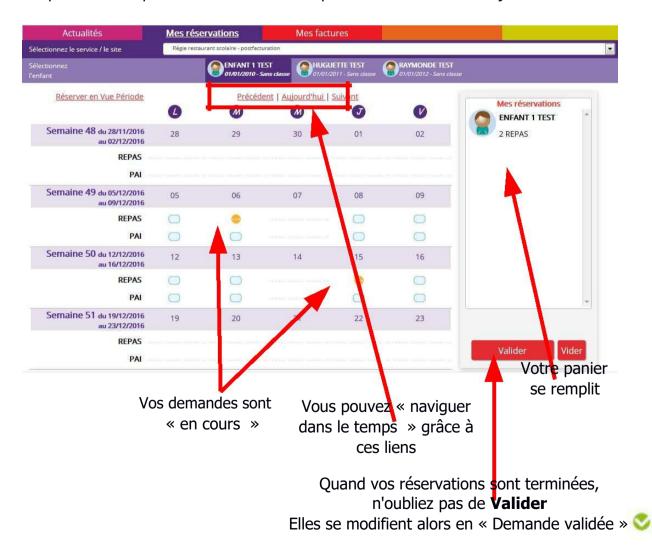


Si plusieurs de vos enfants sont inscrits, choisissez l'enfant concerné.

Vue Agenda



Cliquez sur les « prestations réservables » pour réserver les dates et jours choisis.

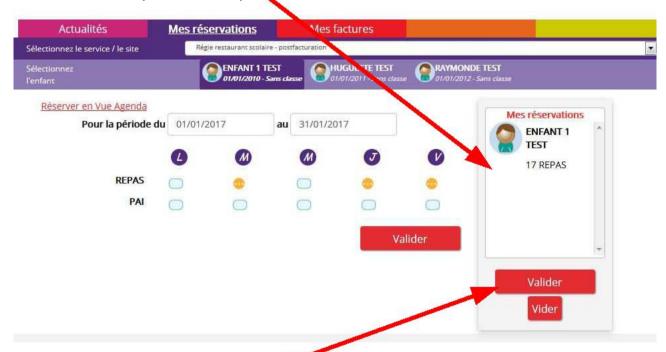


Vue Période

Saisissez le début et la fin de la période au format JJ/MM/AAAA



Puis validez et votre panier se remplit



N'oubliez pas de valider votre panier.

L'écran de réservation en vue Agenda apparaît alors montrant les réservations validées jour par jour



Quelques remarques

- Ne pas oublier de sélectionner le service pour lequel vous souhaitez faire une réservation (Restaurant scolaire ou garderie)
- Ne pas oublier de sélectionner l'enfant concerné
- Vous ne pouvez pas réserver des prestations hors des créneaux de temps prévus dans le règlement mais vous pouvez annuler vos demandes préalablement validées dans les créneaux de temps prévus dans le règlement